



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1/ AUTORITE DOMANIALE :

Ville du Pontet, Vacluse, Hôtel de ville, 13, rue de l'Hôtel de ville, 84130 LE PONTET.
Tél : +33 (0)490316634

2/ OBJET :

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public l'existence d'emplacement disponible pour l'installation d'une cabine de photos numériques.

3/ CADRE REGLEMENTAIRE :

Le présent avis de publicité intervient dans le cadre de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1- du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

4/ CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT - DUREE :

La Commune met à disposition des titulaires 1 emplacement pour une exploitation commerciale d'une durée de 12 mois. L'autorisation n'est pas reconduite tacitement.

L'emplacement se situe dans le hall de l'Hôtel de Ville – 13 rue de l'Hôtel de Ville – 84130 LE PONTET.

5/ MODALITES FINANCIERES :

En contrepartie de l'occupation du domaine public, le bénéficiaire s'acquittera auprès de la Ville d'une redevance d'occupation du domaine public avec un minimum garanti de 500€ annuel.

Cette redevance est payable à terme à échoir.

6/ DEROULEMENT DE LA CONSULTATION :

Les candidats intéressés par le projet doivent déposer un dossier de demande d'occupation du domaine public à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-lepontet.fr **avant le jeudi 5 mars.**

Ce dossier doit être impérativement composé :

§ 1/ D'une partie administrative comprenant :

- Le cerfa n° 14 023*01 dûment complété et signé.
- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir dans ce dossier de candidature (attestation confirmant que la personne signataire a autorité pour engager le candidat)
- Justificatif du statut juridique : Kbis de moins de 3 mois ainsi que toutes les autorisations sanitaires nécessaires à l'exercice de l'activité
- Attestation assurance Responsabilité civile

§ 2/ D'une partie technique comprenant :

- Un dossier technique et descriptif de présentation de l'offre proposée
- La qualité des produits utilisés.

8/ CRITERES DE SELECTION

Les propositions seront analysées par une commission ad hoc au regard des **3 critères d'appréciation** suivants :

- Normes ANTS : 50%
- Redevance minimum garantie 500[€] : 30%
- Maintenance curative et préventive : 20%

L'autorisation d'occupation sera conclue avec le candidat dont la proposition aura été classée en première position au regard des critères précités.

9/ RECOURS

Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 8801030941

Nîmes cedex 09

Tel : 04 66 27 37 00

- Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

- Téléphone : 04 66 27 37 00

- Fax : 04 66 36 27 86